

La lettre des élus écologistes



Mars 2014

Budget régional 2014, mi figue, mi raisin

Discours de Pierre Pommarel – Session du Conseil régional du 17 décembre 2013

C'est dans un contexte particulièrement morose et tout à fait incertain que vous nous proposez ce Budget Primitif 2014:

- **baisse des dotations de l'Etat,**
- **incertitudes sur nos compétences de demain,** avec des réformes nationales qui sont anticipées dans ce budget sans même qu'elles ne soient finalisées au plus haut niveau de l'Etat,
- **troisièmement, flou quasi total sur le futur Contrat de Plan Etat Régions,** avec un Etat qui ne cesse d'alourdir la commande sans jamais s'avancer officiellement sur sa contribution financière, exception faite du volet mobilité où ses propositions sont tout à fait scandaleuses et aux antipodes des besoins de l'Auvergne,
- **enfin incertitudes de nos collectivités sur les fonds européens** pour la période 2014 – 2020.

Vous avez dit Monsieur le Président, je vous cite, « *qu'à données constantes, et avec une nouvelle baisse programmée de la dotation de l'Etat, je ne vois pas comment faire le budget 2015* ». Comment, en effet, construire sereinement et solidement un budget dans de telles conditions ?

Lors de son discours d'ouverture du Congrès 2013 de l'ARF, Jacques Auxiette avertissait clairement le gouvernement sur l'asphyxie des Régions: « *Que l'on nous transfère des ressources. Et vite ! Les dotations ne sont pas des cadeaux. Elles financent des compétences que l'Etat n'a plus. [...] En dehors des moyens réels, nous avons besoin également de perspectives à moyen terme* ».

Malgré ce nouveau cri d'alarme, vous vous êtes pourtant associé récemment à l'ensemble des Présidents de Régions pour demander un droit à l'expérimentation pour les collectivités. Séduisant sur le papier, mais faut-il aujourd'hui courir d'autres lièvres alors que nous sommes déjà étranglés par des transferts de compétences et de charges mal compensés ? Faut-il le faire avant toute réforme fiscale d'envergure alors que nous sommes d'ores et déjà forcés de restreindre nos ambitions, y compris sur nos compétences obligatoires : les TER, les lycées, la formation ?

Ceci m'amène à ce qui ce nous rassemble aujourd'hui, le Budget 2014 de notre collectivité.

Ce budget aurait pu, malgré ce contexte, être plus vertueux, plus cohérent, plus responsable.

A l'heure du bilan, force est de constater que, pour construire ce budget, Monsieur le Président :

- vous avez largement suivi les conclusions financières de Standard & Poors. Dont acte.
- vous avez délaissé bon nombre des recommandations issues de la notation extra-financière de notre région et d'autres évaluations relatives à nos politiques. Je ne sais pas ce qu'il faut en conclure.
- Enfin, vous n'avez que très partiellement pris en compte les propositions de votre majorité, et en tout cas celles du groupe écologiste : je le regrette très vivement et c'est pourquoi l'ensemble du groupe ne votera pas plusieurs dispositifs majeurs de ce budget et que nous avons déposé plusieurs amendements.

Ce budget, Monsieur le Président, au bout du compte, c'est donc mi-figue, mi-raisin.

Sur plusieurs points, et je m'attarderai uniquement là-dessus aujourd'hui pour vous montrer notre mécontentement, c'est **le budget des déceptions, de la non concertation avec**

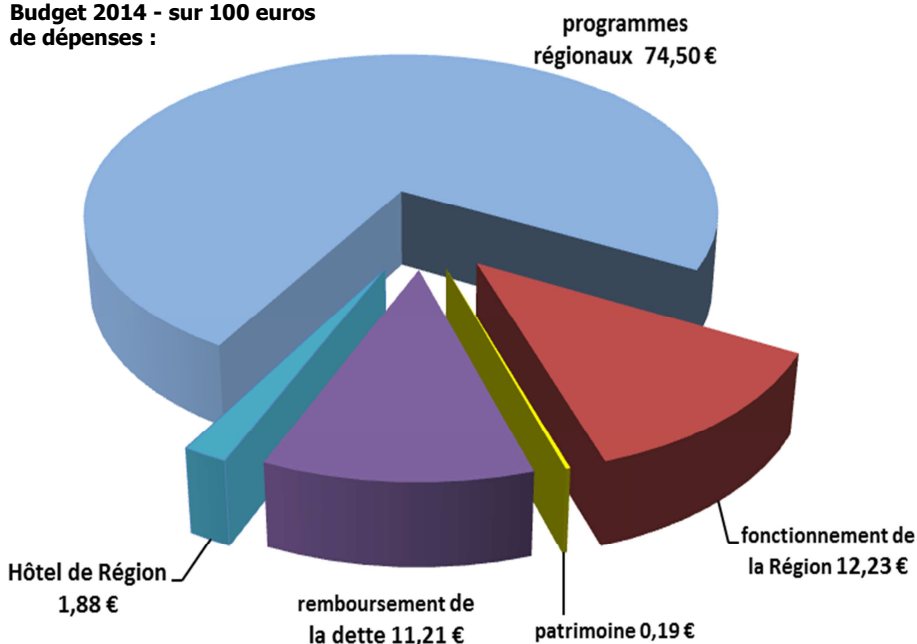
vostra majorité, et des évolutions négatives ou en trompe-l'œil. Je n'aurai pas le temps de tout évoquer, nous y reviendrons au cours de cette Session, mais voilà déjà quelques exemples.

En matière de développement économique

Vous aviez un bilan du FIAD 1 entre les mains qui plaidait en faveur de la généralisation des avances remboursables pour le FIAD 2 et a contrario pour la baisse des subventions. Vous aviez aussi 52% des chefs d'entreprises bénéficiaires du FIAD qui considéraient que les avances remboursables constituaient l'aide la plus utile. Vous n'en n'avez pas tenu compte pour construire le FIAD 2 et aujourd'hui c'est la Droite qui doit s'en réjouir.

Vous auriez pu également tenir compte d'une étude de 2012 du cabinet KPMG pour vous convaincre de concentrer le FIAD 2 sur nos TPE et nos PME plutôt que d'ouvrir la boîte de Pandore aux établissements de taille intermédiaire (ETI : entreprises composées au maximum de 5000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou un total du bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros). Cette étude arrive à la conclusion suivante : les ETI françaises résistent

Budget 2014 - sur 100 euros de dépenses :



bien à la crise. En 2012, 91% des dirigeants des ETI prévoient de maintenir ou d'augmenter leur activité dans les deux prochaines années, 86% leurs effectifs, et 81% leur rentabilité.

Vous nous critiquez fréquemment sur nos choix en matière de développement économique. Vous pouvez continuer car **nous ne porterons pas la responsabilité de donner plus aux ETI pour donner moins aux TPE et aux PME auvergnates** dans le cadre du FIAD2.

En période de crise, **nous ne porterons pas non plus la responsabilité d'approuver un dispositif d'aide aux entreprises, le FIAD 2, lorsque celui-ci ne prévoit pas de placer l'utilité de l'aide publique comme le critère principal.** C'est une aberration.

2^{ème} dispositif économique, même critique : vous aviez à votre disposition un bilan évaluatif de notre politique concernant les parcs d'activités économiques. Votre prise en compte des conclusions de ce bilan est partielle et partielle.

Le Conseil Régional mettra dorénavant l'accent sur le remplissage des parcs d'activités et c'est tant mieux. Il était temps : 57%, c'est le taux de remplissage moyen des parcs d'activités subventionnés par notre collectivité depuis 2006, soit une surface totale de plus de 200 hectares disponibles.

En revanche, **la requalification et la reconversion des friches industrielles et logistiques sont la dernière roue du carrosse** des nouvelles orientations régionales, ce qui laisse encore présager toujours plus de nouvelles zones d'activités, qui artificialisent les sols, rabotent les terres agricoles, déménagent les territoires et les emplois tous plus loin des centres villes, et ne favorisent que dans une très faible mesure l'emploi et l'implantation d'entreprises exogènes.

Par ailleurs, le cabinet d'étude recommandait aussi, à juste titre, de mettre l'accent dans nos financements sur la qualité de service et le développement durable dans les zones d'activités. Rien n'est prévu à cet égard dans le budget 2014. Quid de la signalétique dans les parcs ? Quid des dessertes en transport en commun ? Quid du recours aux CAUE pour l'insertion paysagère ? Quid des services mutualisés souhaités par les entreprises, à l'instar des services de restauration, des conciergeries, des salles de réunion, etc. ?

En matière d'agriculture

Alors que tout plaide en faveur de la relocalisation, de l'élargissement et de la diversification des activités des

producteurs agricoles, c'est tout l'inverse qui nous est proposé dans ce budget : baisse de 20% des crédits sur les contrats régionaux de diversification agricole et réduction de 46% de nos crédits sur l'agri-tourisme. Nous le regrettons.

En matière de formation

Sur l'orientation tout d'abord. Notre région fait partie des 8 retenues par le gouvernement pour expérimenter le Service Public Régional de l'Oriente. Pourtant, ce sont bel et bien **des évolutions budgétaires en trompe l'œil qui nous sont proposées** et nous ne pouvons que rejoindre les avertissements du CESER concernant la création d'une plateforme numérique d'information sur la formation qui *« ne peut venir qu'en appui, sans se substituer au contact humain des Missions locales, de Pôle Emploi... »*.

Nous regrettons également vivement la réduction consécutive de nos investissements sur les travaux dans les lycées, l'absence d'un grand plan de réduction des consommations énergétiques sur ces établissements et les budgets insuffisants consacrés aux Missions locales et aux aides individuelles à la formation professionnelle des personnes sans emploi. Ça n'était pas suffisant cette année, ça ne le sera pas non plus l'an prochain.

Enfin en matière de transport

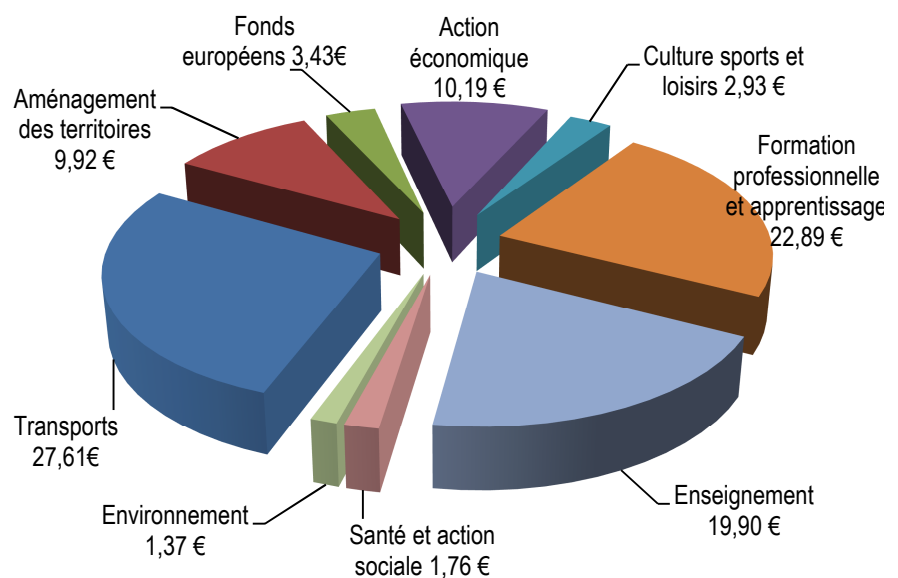
Plutôt que d'allouer plus de 200k€ à la SNCF pour financer des canaux de distribution à distance de titres de transports, qui relèvent

entièrement de sa responsabilité d'exploitant, nous vous proposons plutôt d'utiliser ces crédits pour **financer plusieurs études en vue de mener une réflexion approfondie afin d'attirer davantage d'usagers sur les transports TER de notre Région :** l'étude d'une offre de soirée sur le Grand Clermont, d'une offre tarifaire en faveur des Auvergnats qui n'utilisent jamais le TER, ou encore l'étude interrégionale approfondie d'un scénario alternatif à la LGV POCL, qui aurait l'avantage, avec des échéances beaucoup plus rapprochées, de satisfaire à moindre coût les besoins des usagers et de l'Auvergne.

Enfin, **l'an dernier vous étiez tous unanimes ici pour nous dire que nous étions irresponsables parce que nous critiquions le retour de RyanAir sur Clermont,** les destinations proposées et sa capacité à claquer la porte du jour au lendemain. Aujourd'hui, RyanAir risque de réduire les liaisons sur Charleroi qui ne présentent que de très faibles retombées pour l'Auvergne. Nous redisons que l'aéroport de Clermont peut vivre sans l'apport de liaisons low cost subventionnées à grands frais par les collectivités. L'Auvergne est reliée aux hubs aériens de Paris et d'Amsterdam, c'est bien et c'est suffisant.

Pour conclure, c'est peu de dire que ce budget ne soulève pas notre enthousiasme, Monsieur le Président. J'ai concentré dans cette intervention les points négatifs, ce qui ne veut pas pour autant dire que nous le rejetons car nous partageons suffisamment de grandes orientations.

Budget 2014 : sur 100 euros consacrés aux programmes régionaux



Eco-conditionnalité des aides régionales : vers des objectifs de performance thermique supérieurs à la loi

Compte tenu de la parution progressive et tardive des arrêtés et décrets relatifs à l'application de la Loi Grenelle 2 et à la réglementation thermique 2012 sur la construction de bâtiment neuf (RT 2012), les années 2012 et 2013 ont constitué par nécessité une période transitoire pour les acteurs publics et privés.

Désormais le cadre réglementaire d'application de la RT 2012 est globalement fixé et le Conseil régional devrait s'engager durant l'année 2014 sur la poursuite d'une politique exemplaire en matière de construction **en réservant les financements régionaux aux projets de construction (résidentiel et tertiaire) dont les performances thermiques sont supérieures au cadre légal.**

Politique des transports : les bonnes et les (très) mauvaises surprises sur les bancs du Conseil régional

Alternative des écologistes à la LGV POCL

Oui unanime des élus régionaux pour étudier cette alternative ! Lors de la session budgétaire, et malgré les réticences initiales du Front de Gauche, tous les élus régionaux ont accepté l'amendement déposé par le Groupe écologiste visant en parallèle des études en faveur de la LGV POCL à approfondir le scénario Train à Haut Niveau de Service élaboré par les élus écologistes de 6 Régions (Ile-de-France, Bourgogne, Limousin, Centre, Rhône-Alpes et Auvergne).

La Région, vache à lait (assumée) de la SNCF ?

Pour 2014 et 2015, le budget de notre collectivité prévoyait que le Conseil régional intervienne, via le compte qualité TER, à hauteur de 225 000 € et 25.000 € pour financer trois services de distribution à distance de titres TER : le lecteur billettique, le billet imprimé et le m-ticket. Toutefois, cette dépense supplémentaire est complètement du ressort de l'exploitant et des missions de service public qui lui incombent. C'est la raison pour laquelle le groupe écologiste a déposé un amendement visant à supprimer la contribution financière de la Région. Les élus PS et Front de Gauche l'ont rejeté et la droite s'est abstenue.

Attirer plus d'usagers sur les transports TER de notre Région ?

Ils ont tous dit non... Fantasma collectif des élus régionaux autour de la LGV POCL, multiplication des déclarations médiatiques pour la sauvegarde du réseau ferroviaire auvergnat, « gratuité des transports pour tous et partout » scandé par certains en période électorale, etc. Que de postures !

Tous les élus régionaux ont en effet refusé catégoriquement notre proposition, sous forme d'amendement, d'étudier la possibilité de mener une réflexion approfondie afin d'attirer davantage d'usagers sur les transports TER de notre Région (études d'une offre de soirée routière et/ou ferroviaire sur le Grand Clermont, de la possibilité de porter tous les jours la réduction de la carte Loisirs TER à 50% et de réintroduire la gratuité de l'accès aux TER en période estivale pour les jeunes de 18 ans, etc.) ;

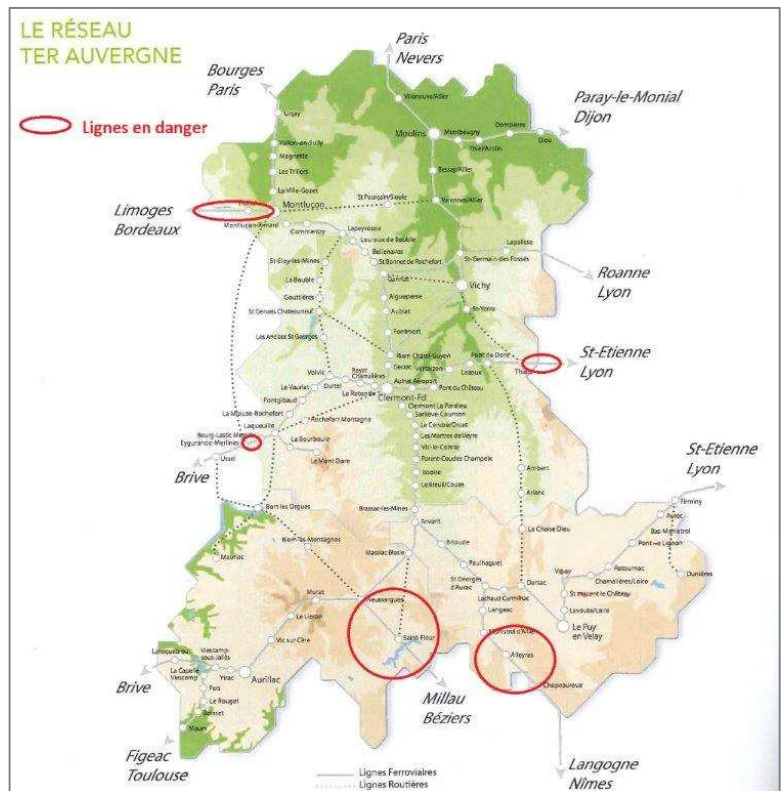
Pourquoi ? Car si les conclusions de ces études étaient positives en termes de fréquentation, le Conseil régional n'aurait pas les moyens de ses ambitions. Faute de moyens, le Conseil régional pourrait toutefois avoir des ambitions et les passer au crible ! Mais non, à notre grand désarroi.

Sauver et développer le rail en Auvergne, il y a urgence !

Malgré les investissements conséquents du Conseil régional en faveur des trains du quotidien (Plan rail sur les voies et modernisation des

rames), le développement, et pire, le maintien du réseau de transport ferré en Auvergne sont aujourd'hui menacés. D'ores et déjà de graves inquiétudes pèsent sur l'avenir des lignes reliant Clermont-Fd à Tulle, Béziers, ou encore St-Etienne, faute de travaux de modernisation. **D'après RFF, il faudrait notamment investir 140 millions d'euros sur le réseau auvergnat pour sauver les liaisons inter-régionales au-delà de 2020.**

Pourquoi en sommes-nous là malheureusement ? Car les dotations financières de l'Etat à notre Région vont continuer de baisser, si ce n'est s'amplifier. Car l'Etat, Réseau Ferré de France et la SNCF souhaitent désormais se concentrer sur les lignes ferroviaires principales et l'interconnexion des grandes villes, au détriment de la desserte des zones moins denses et du Massif Central. Car la SNCF facture très chèrement ses prestations à notre Région pour un service dont la qualité est loin d'être irréprochable. Car le futur Contrat de Plan Etat-Région risque de privilégier la route au détriment du rail, ce qui serait totalement anachronique. Car les Régions ne disposent toujours pas d'une ressource fiscale affectée au développement du TER, faute d'une volonté politique, à droite comme à gauche, de réorienter en profondeur la fiscalité en faveur du développement durable.



Repas bio dans les lycées : les règles changées en cours de route ...

Extrait de l'amendement déposé par le groupe EELV : rejeté par les élus PS et Front de Gauche.

« Sous l'égide du Conseil régional d'Auvergne, une expérimentation « restauration collective de qualité » est en cours depuis mars 2013 dans 12 lycées de la région. Cette expérimentation, orientée sur les produits dits SIQO (Signes d'Identification de la qualité et de l'origine) et les produits locaux comportant une mention valorisante (fermier ou montagne), s'achèvera en juin 2014 et fera l'objet d'un bilan et d'une évaluation.

En parallèle de cette démarche expérimentale, le Conseil régional soutient financièrement depuis 2005 les repas 100% biologiques dans les lycées (1€ de subvention par repas). En 2013, 35 933 repas biologiques ont été servis dans les lycées auvergnats (33 415 en 2012), y compris dans les lycées engagés dans la démarche expérimentale « restauration collective de qualité ».

Pour 2014, il est prévu de limiter l'aide en faveur des repas biologiques aux établissements auvergnats ne bénéficiant pas de l'accompagnement à cette expérimentation.

L'amendement proposé vise à rétablir cette aide pour

l'ensemble des lycées auvergnats sans quoi le bilan évaluatif de l'expérimentation "restauration collective de qualité" ne sera ni global, ni objectif, ni comparatif, alors même qu'il est censé apporter des réflexions pour adapter à l'avenir les conditions d'intervention de la Région en matière de qualité de la restauration collective.

De plus, si le Conseil régional est capable d'affirmer que « La Région reste toujours très réservée sur le rôle de l'agriculture dans la production d'énergie » [...], il serait aussi cohérent qu'il affirme clairement que la production et la distribution de produits biologiques doivent être encouragées plus que les autres sur son territoire, en particulier dans les lycées où le Conseil régional est compétent, car l'agriculture biologique se distingue des autres modes de production par un cahier des charges beaucoup plus exigeant et respectueux de l'environnement. Elle est également meilleure pour la santé. [...] ».

Du fait du rejet de cet amendement, notre groupe s'est abstenu sur le dispositif régional "repas bio dans les lycées".

Friches industrielles et logistiques : de l'art de détricoter des avancées

Abstention du groupe EELV sur les nouvelles orientations régionales en faveur des Parcs d'activités - Vote favorable du PS et du Front de Gauche.

Extraits du discours d'Agnès Mollon sur les parcs d'activités

Vous nous proposerez cette année un budget quasi-constant sur les parcs, avec une petite baisse, nous l'avons bien noté, sur les études en faveur des parcs d'activités. Ce n'est pas suffisant malgré tout pour nous convaincre de voter ce rapport.

Vous nous proposerez en filigrane un budget constant sur la création, l'extension et la requalification des parcs d'activités, mais sur un nombre de parcs beaucoup plus limité, sur des parcs dits prioritaires pour la Région, donc autrement dit, **vous nous proposez de mettre plus d'argent sur des gros parcs d'activités, et moins d'argent sur des petits parcs qui se situent en majorité dans les territoires ruraux.** Cette évolution est déjà discutable, mais passons.

Le second complément concerne la volonté de la Région de mieux remplir les Parcs d'activités qu'elle a pu subventionner. Nous nous en réjouissons bien entendu [...]. Nous nous interrogeons en revanche sur le fait que [plusieurs parcs d'activités ne soient pas ciblés] : comme celui de Monistrol sur Loire (10 hectares commercialisables et 65 à terme) ou de Solognac (40 ha commercialisables).

Le troisième complément concerne la requalification des parcs d'activités. A la même époque l'an dernier, il avait déjà fallu vous convaincre, par amendement, de réintégrer des mesures plus favorables en faveur de la requalification et de la reconversion des friches industrielles et logistiques. Cette année nous procéderons autrement. Nous ne voterons pas ce rapport car **vous avez fait la sourde oreille et détricoté les avancées obtenues l'an dernier.** Nous n'allons pas nous « amuser » à déposer chaque année les mêmes amendements, quand même !

En effet, vous recommencez encore cette année à ignorer la problématique de la requalification et de la reconversion des friches industrielles et logistiques en relevant [très fortement] les plannings de dépenses éligibles. Une question se pose : souhaitez-vous décourager toutes les initiatives en la matière, en particulier sur les petites et moyennes zones d'activités et par conséquent continuer d'inciter les acteurs locaux à raboter toujours plus de terres agricoles ou de patrimoine naturel pour construire de nouvelles zones d'activités ? Ou souhaitez-vous alors exclusivement concentrer les financements régionaux sur de gros chantiers de dépollution, comme celui du site pyrotechnique de Manurhin [...] ? Nous n'avons peut-être pas perçu suffisamment l'écologiste qui est en vous tellement c'est subtil ! [...]

Enfin, nous avons regretté il y a deux ans la fin de la convention entre le Conseil régional d'Auvergne et l'Union régionale des CAUE et nous le regrettons toujours. L'avis des CAUE n'est plus obligatoire aujourd'hui concernant l'insertion architecturale et paysagère des parcs. Il fait désormais défaut lors de la chaîne d'instruction des dossiers alors qu'il serait tout à fait cohérent, judicieux, et primordial que cet avis soit sollicité systématiquement et obligatoirement lors des phases amont de réflexion préalable à la maîtrise d'ouvrage.

Vous n'avez pas voulu l'entendre, pas plus que la nécessité pour le Conseil régional de sensibiliser les collectivités sur l'utilité de l'Etablissement Public Foncier, pas plus non plus que la nécessité de conditionner nos aides sur les parcs d'activités à une prise de contact très avancée des maîtres d'ouvrages avec la SAFER si les terrains achetés sont des terres agricoles et afin de trouver des solutions pour les agriculteurs et anticiper les conflits d'usage ...

Une stratégie du Conseil régional pour la culture et le patrimoine

Adoptée à l'unanimité lors de la Session budgétaire, la stratégie du Conseil régional pour la culture 2014-2016, impulsée par Nicole Rouaire, marque très clairement l'importance, la perception et l'intérêt que porte la Région à la culture et au patrimoine.

Suite à l'adoption du 1^{er} volet de la réforme de la décentralisation via la loi « MAPAM », qui désigne les Régions compétentes et chefs de file en matière de promotion de la culture et des langues régionales, la Région pourra désormais s'appuyer sur les priorités affichées dans ce document stratégique (cf. encadré) pour construire les prochains budgets et les projets avec les différents partenaires, les territoires, les artistes, les acteurs culturels et les citoyens.

Intitulé « *La culture et le patrimoine, éléments du développement humain et durable de l'Auvergne* », ce document stratégique part d'un constat ferme et responsable : « *La culture ne peut pas uniquement être observée ou évaluée au seul regard de son coût. La culture offre beaucoup de bénéfices et d'effets indirects et multiplicateurs [pour l'emploi local notamment]. Pour la personne et pour la société, elle répond à des besoins fondamentaux : émancipation, partage, construction d'un jugement et d'une sensibilité, plaisir, convivialité, détente, mieux-vivre et mieux vivre ensemble...* »

Voilà pourquoi les activités culturelles rythment la vie des Français. D'après une récente étude de l'INSEE, elles arrivent même en tête des activités qui sont les plus appréciées en termes de loisirs, devant la pratique du sport par exemple ou la télévision : la pratique de la musique ou de la danse arrive en 1^{ère} position, les spectacles, les musées et le cinéma en 3^{ème} position.

Dès lors, pour le Conseil régional, « *soutenir la culture c'est certainement répondre à un besoin fondamental de nos concitoyens. C'est aussi s'engager à soutenir un rempart contre l'uniformisation du monde. C'est bien sûr avoir l'ambition de protéger un outil de pensée,*

de connaissance, d'analyse du monde et d'évasion, un outil primordial en temps de crise, un outil indispensable également pour la démocratie. »

La création, la qualité artistique, l'innovation sociale, la diversité des citoyens, des arts et des territoires, la transmission, l'éducation, la sensibilisation, la formation, la préservation et la valorisation du patrimoine sont autant d'éléments pris en compte dans ce projet.

Les 8 grandes priorités affichées par la Région

- ✚ Favoriser l'accès à la richesse culturelle, considérer la médiation comme élément majeur de transmission de la culture et de ses valeurs, s'appuyer sur la force créatrice des artistes et des professionnels
- ✚ Soutenir la création artistique
- ✚ Encourager la rencontre directe avec les artistes et les œuvres
- ✚ Accompagner les mutations en cours liées au développement du numérique (création, usages) et favoriser l'expérimentation
- ✚ Soutenir la création de richesse directe et indirecte, soutenir l'innovation sociale, reconnaître la place primordiale jouée par les industries culturelles, soutenir l'emploi artistique et technique
- ✚ Accompagner les pays dans leur projet culturel, développer la présence artistique sur l'ensemble du territoire auvergnat
- ✚ Soutenir les grands événements culturels
- ✚ Sauvegarder et valoriser le patrimoine.

Contactez les élus : Gustave Alirol – Fatima Bezli – Christian Bouchardy – Agnès Mollon – Pierre Pommarel – Nicole Rouaire – Lionel Roucan

par mail à leur attention : groupeEE@cr-auvergne.fr

par téléphone 04.73.31.84.94 / ou fax 04.73.31.84.86

et suivre l'actualité du Groupe : <http://blog.vertsconseilregionalauvergne.fr/>